

# COMMUNE DE LAMBERVILLE

## 18 / RÉUNION DU 25 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 17 mai 2016

Etaient présents : 7. F. de BRUNVILLE, P. POTEY, M. HELAINE, A. FOUSSE, S. DUVIVIER, C.MARIE, J. RIVIERE.

Absents excusés : 4. R.LEFEBVRE, B. FOUSSE, Y. FRANCOISE, L-M GRELLIER.

Secrétaire de séance : Aurélien FOUSSE.

Date d'affichage : 31 mai 2016

### I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 26 avril 2016.

### II) LOCATION DU LOGEMENT : 1 RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier au nom de Monsieur Eddy BARBE et Madame Aude HEBERT pour la location du logement sis 1 Rue de La Mairie.

**Le conseil municipal, après étude des pièces jointes au dossier, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De donner son accord pour attribuer le logement à Monsieur Eddy BARBE et Madame Aude HEBERT pour un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail chez Maître Kouah/Poussou à condition que les cautionneurs soient présents à la signature de celui-ci avec tous les justificatifs de ressources,**
- **Les frais notariés sont 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire.**

### III) DEMANDE DE SUBVENTIONS

#### LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Monsieur Le Maire, informe qu'il a reçu une demande de subvention du conseil départemental pour le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), elle a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Le montant est de 0,23 € par habitant soit pour la commune de Lamberville un montant de 41.40 € (quarante et un euros et quarante centimes).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'attribuer une subvention pour le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) d'un montant de 41.40 € (quarante et un euros et quarante centimes).**

#### LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur Le Maire, informe qu'il a reçu une demande de subvention du conseil départemental pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL), ce fonds est un dispositif d'aide financière du

Département destiné à aider des citoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges. Le montant souhaité est de 0,60 € par habitant soit pour la commune de Lamberville un montant de 108 € (cent huit euros).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'attribuer une subvention pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL) d'un montant de 50 € (cinquante euros).**

#### **IV) QUESTIONS DIVERSES**

- Le logement du 7 Rue de la Mairie est libre à partir du 1<sup>er</sup> août 2016. Le maire informe que le loyer mensuel est 420 €, faut-il changer le montant ? Le conseil municipal ne souhaite pas changer de montant.
- La journée travaux est fixée le vendredi 24 juin 2016.
- Monsieur Le Maire informe que la réunion avec Gilles Quinquenel aura lieu en mairie de Biéville le mercredi 15 juin à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.